



ARRETE
METTANT A JOUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAVAL -42260-

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R153-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 mars 20014 approuvant le PLU ;

Vu notamment les plans et documents annexés ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2016, portant institution des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune de SAINT GERMAIN LAVAL

ARRETE :

Article 1 : Le plan local d'urbanisme de la commune de SAINT GERMAIN LAVAL est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été insérés dans le PLU :

- la liste des servitudes modifiée
- le plan des servitudes modifié

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents (**liste et plan des servitudes**) tenus à la disposition du public, à la mairie et à la sous-préfecture de l'arrondissement de Roanne.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Roanne en sept exemplaires accompagnés chacun de la liste et du plan des servitudes.

A SAINT GERMAIN LAVAL, le 29 novembre 2016,

Le Maire,



Alain BERAUD.

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le :
Le Maire*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202301-20161129-ArrMajPLU-11-16-AR

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2016

Publication : 30/11/2016

Alain BERAUD.



Marie-Christine DURON

Le Maire,
Alain BERAUD.